

Ministry of Education
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2
Telephone: [416] 325-2518
Facsimile: [416] 325-2552

Ministère de l'Éducation
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Téléphone : 416 325-2518
Télécopieur : 416 325-2552



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : XXXXX, directeur/directrice de l'éducation
OU
Ginette Faubert, Surintendante du Centre Jules-Léger

EXPÉDITRICES : Lillian Patry, directrice par intérim
Direction des politiques et programmes d'éducation en
langue française

Sandra Bickford, directrice
Direction des politiques pour la réussite des élèves

DATE : XX janvier 2017

OBJET : **Paiement de transfert pour l'élargissement de la formation sur l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat (ICE) dans le cadre des programmes de Majeure Haute Spécialisation en 2016-2017**

L'objectif de la présente note de service est de vous fournir des renseignements à propos du paiement de transfert que votre conseil recevra pour l'élargissement de la formation sur l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat (ICE) destinée aux élèves de la Majeure Haute Spécialisation.

Dans la lettre de mandat 2016 à l'intention de la ministre de l'Éducation, l'un des principaux points soulevés par la première ministre est l'augmentation de 10 % du taux de participation au programme de la majeure des élèves de 11^e et 12^e année. La première ministre identifie aussi l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat comme des compétences globales essentielles pour l'économie d'aujourd'hui et de demain.

Le budget provincial consacre trois millions de dollars sur trois ans à l'élargissement de l'offre de la formation ICE afin qu'un plus grand nombre d'élèves des programmes de la majeure puissent en bénéficier. En 2015-2016, selon le budget provincial déposé, les conseils scolaires ont reçu un million de dollars au total pour élargir l'accès à la formation sur l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat (ICE) destinée aux élèves des programmes de la majeure. Nous sommes dans la deuxième année de financement, et la mise en œuvre complète devrait être terminée d'ici la dernière année, soit 2017-2018.

Le tableau suivant indique combien de vos programmes de la majeure offriront la formation ICE ainsi que le nombre de participantes et participants qui recevront la formation ICE en 2016-2017 selon l'information qui a été communiquée au ministère en décembre 2016 par l'entremise du formulaire de confirmation ICE signé par la direction d'éducation. Pour 2016-2017, le financement ICE est calculé à 550 \$ par programme plus 40\$ par élève. Si un montant de votre paiement de transfert ICE 2015-2016 n'a pas été engagé et dépensé, ce montant a été déduit du paiement de transfert ICE de cette année. Toutes les formations ICE et les dépenses encourues doivent être complétées et rapportées d'ici le 14 juillet 2017.

Les conseils scolaires seront responsables d'inscrire les détails de toutes les formations ICE dans un formulaire en ligne et rapporter les dépenses liées aux formations ICE dans le système EDCS. Les détails des procédures de rapport seront revus avec les responsables de la majeure au niveau du conseil lors d'une rencontre Adobe Connect.

Pour plus de renseignements ou pour de l'aide, veuillez communiquer avec Francine Bouchard en composant le 416-325-2120.

Nous vous remercions des efforts constants que vous déployez pour aider tous les élèves. De plus, nous envisageons avec plaisir la perspective de travailler avec vous sur cet important projet et avons hâte de connaître les pratiques exemplaires de vos écoles.

Original signé par :

Original signé par :

Lillian Patry, directrice par intérim
Direction des politiques et programmes
d'éducation en langue française

Sandra Bickford, directrice
Direction des politiques pour
la réussite des élèves

c. c. Responsable du conseil pour la Majeure Haute Spécialisation
Leader pour la réussite des élèves
Responsable du bureau régional pour la Majeure Haute Spécialisation

ANNEXE 1

XXX District School Board MHS – financement ICE

Prévision des élèves qui participent à la formation ICE	
Nombre de programmes MHS offrant la formation ICE	
Financement total alloué à la formation ICE 2016-2017 (# de programmes x 550 \$ + # nombre d'élèves x 40 \$ par élève)	
Allocation pour formation ICE régionale	
Ajustement des fonds ICE non dépensés en 2015-2016	
Paielement de transfert total pour la formation ICE 2016-2017	

Catégories de dépenses pour la formation ICE 2016-2017

Les dépenses suivantes sont admissibles sous le financement ICE :

- temps de libération accordé aux enseignants à l'appui de la formation, de la planification ou de l'animation en matière des activités ICE;
- temps de libération accordé aux enseignants pour participer à des activités de formation en matière d'ICE dans la région;
- temps de libération accordé aux enseignants pour développer des partenariats communautaires en matière d'ICE;
- l'impression de documents de formation en matière d'ICE
- les coûts des activités de formation en matière d'ICE (documents, transport local des élèves, rafraîchissements et endroit);
- les coûts des activités de formation supplémentaires en matière d'ICE;
- les coûts liés à l'accueil d'élèves ou de classes pour promouvoir la formation en matière d'ICE et la Majeure Haute Spécialisation (temps de libération accordé aux enseignants, documents, rafraîchissements).

Les dépenses suivantes **ne sont pas** admissibles sous le financement ICE :

- les produits consommables sont habituellement liés à l'inscription des élèves et ne sont pas couverts par les fonds de la Majeure Haute Spécialisation;
- les vêtements ou articles promotionnels;
- les dépenses d'immobilisation; les ordinateurs et les tablettes.